

POUR UN USAGE ÉTHIQUE DE L'IA PAR ET À LA MÉTROPOLÉ

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
À LA CHARTE MÉTROPOLITAINE POUR UN USAGE
ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Sommaire

| | |
|--|---|
| Éditorial de Daniel SPERLING | 3 |
| I) La charte de la Métropole pour une utilisation responsable de l'IA | 3 |
| L'IA pour améliorer le service aux usagers | 4 |
| Une charte bâtie sur 6 principes éthiques..... | 5 |
| II) Les propositions du CoDev : | 6 |
| Pour un développement éclairé de l'IA au service des citoyens..... | 6 |
| 1) La transparence pour un consentement éclairé des usagers | 6 |
| 2) Un droit de recours en cas de traitement inéquitable..... | 6 |
| 3) Réguler l'IA par l'intelligence humaine | 6 |
| 4) Pour une IA qui préserve l'environnement..... | 6 |
| 5) Sécuriser les systèmes pour garantir une relation de confiance avec l'utilisateur | 7 |
| 6) Pas de recours systématique à l'IA..... | 7 |
| III) La participation du CoDev à la réflexion | 8 |

Éditorial de Daniel SPERLING



La direction du numérique de la Métropole a saisi le CoDev afin qu'il contribue à l'enrichissement de la Charte pour un usage éthique de l'intelligence artificielle.

Je les remercie car cette sollicitation nous a donné l'opportunité de discuter d'un texte avant même qu'il ne soit présenté aux élus de la Métropole. Nous avons pu - avec le Conseil des jeunes métropolitains, sollicité lui aussi -, laisser notre empreinte sur un document qui va durablement encadrer l'usage de l'IA par et à la Métropole.

L'intelligence artificielle, avec la diffusion de chat GPT, est désormais dans toutes les conversations. Il ne se passe pas un jour sans que les médias se fassent l'écho de ses progrès. Pour les uns elle va bientôt remplacer l'homme, détruire des millions d'emplois. Pour les autres elle laisse augurer un monde meilleur.

En moins de six mois, plus de 200 millions de personnes dans le monde ont adopté cet outil capable de vous conseiller une recette de cuisine en fonction du contenu de votre frigo, un site web à partir d'un croquis griffonné sur un bloc-notes, créer en moins d'une minute une réplique du jeu Pac-Man.

L'IA générative représente une étape dans l'évolution de l'informatique. Beaucoup s'accordent à dire que la révolution technologique en cours est aussi importante voire plus que l'invention d'Internet.

Ce que nous avons essayé de faire, c'est de trouver un chemin entre le code de la consommation, les textes sur la réglementation des produits défectueux, la loi informatique et libertés, le Code de la cybersécurité et le règlement général sur la protection des données (RGPD) encadrant déjà l'utilisation de ces outils.

Cette contribution n'est qu'une première étape car le CoDev pourrait participer avec les services de la Métropole, à la mise en œuvre de ces propositions. Le Parlement européen est à l'origine de la première loi globale sur l'IA au monde - l'Artificial Intelligence Act approuvé le 14 juin 2023. La proposition principale du CoDev d'Aix-Marseille Provence pourrait être la 1ère Métropole à fonder son « IA act ».

Je remercie Arnaud Mercier, conseiller métropolitain délégué au numérique, la direction du numérique de la Métropole pour cette sollicitation ainsi que les membres du Conseil de Développement d'y avoir répondu. J'espère que notre contribution à l'enrichissement de cette charte permettra aux principes éthiques d'imprégner toute décision en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle par et à la Métropole.

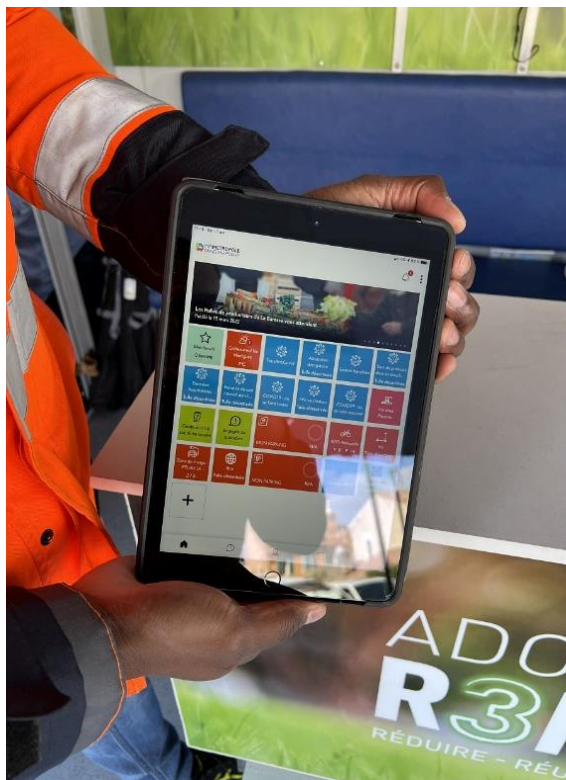
Daniel SPERLING
Président du Conseil de Développement Aix-Marseille-Provence

I) La charte de la Métropole Pour une utilisation responsable de l'IA

Elue « Capitale européenne de l'innovation pour l'année 2023 », la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée à développer sur les trois prochaines années un numérique responsable et vertueux. Elle a défini un agenda du numérique et mis en place une instance de « Gouvernance du Numérique » à laquelle participent 7 vice-présidents de la Métropole*.

L'IA pour améliorer le service aux usagers

La Métropole souhaite utiliser l'IA pour améliorer l'efficacité des services publics. Elle va mettre en place un « callbot » et un « chatbot », intelligences artificielles qui conversent avec les usagers et répondent à leurs demandes comme le ferait un opérateur humain.



Le projet FIDAMIA (faciliter l'identification des désordres sur la voie publique au moyen de l'IA) complète le dispositif Engagés au Quotidien afin d'accélérer l'orientation du traitement de signalements (dépôts sauvages d'encombrants, mobilier urbain endommagé, tags...).

Une dizaine d'autres outils utilisant une IA sont à l'expérimentation : détection des problèmes sur la voie publique à l'aide de caméras embarquées sur les véhicules de la Métropole, aide au centre d'appel pour identifier plus rapidement les demandes, analyse des échanges sur les réseaux sociaux pour générer automatiquement des demandes d'intervention des services de la Métropole...

D'autres outils seront utilisés afin d'améliorer le fonctionnement des services de l'administration : traiter plus vite les factures et les courriers adressés à la Métropole, faciliter l'inventaire des arbres d'alignement par photos aériennes, renforcer la sécurité grâce à la détection d'incidents cyber...

*Pour en savoir plus : [La Métropole, première intercommunalité à réglementer l'usage de l'IA](#)

Une charte bâtie sur 6 principes éthiques

La Métropole a souhaité encadrer l'usage de l'IA par une charte qui précise les valeurs sur lesquelles elle s'engage afin de garantir :

- La transparence ;
- L'équité des traitements réalisés ;
- La garantie de la maîtrise humaine ;
- La prise en compte de l'impact écologique de ces solutions afin d'en garantir la durabilité ;
- La sûreté des solutions développées ;
- L'usage raisonné et limité au strict besoin nécessaire de ces solutions.



Cette charte, approuvée à l'unanimité des élus en conseil métropolitain le 12 octobre 2023, sera communiquée à tous les utilisateurs, concepteurs de services ainsi que les prestataires de la Métropole pour qu'ils s'y conforment.

Dans sa charte, la Métropole identifie l'IA comme une technologie qui permet de résoudre une tâche, sans être explicitement programmée à cet effet et par l'apprentissage basé sur des données.

Cette approche peut être complétée par une définition plus technique :

« L'intelligence artificielle est un processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique. Son but est de permettre à des ordinateurs de penser et d'agir comme des êtres humains.

Pour y parvenir, trois composants sont nécessaires :

- *Des systèmes informatiques ;*
- *Des données avec des systèmes de gestion ;*
- *Des algorithmes d'IA avancés (code).*

Pour se rapprocher le plus possible du comportement humain, l'intelligence artificielle a besoin d'une quantité de données et d'une capacité de traitement élevées. »

II) Les propositions du CoDev pour un développement éclairé de l'IA au service des citoyens

Le CoDev de la Métropole Aix-Marseille-Provence se félicite d'avoir contribué à l'enrichissement de cette charte qui prend en compte ses préoccupations : replacer le citoyen au cœur du fonctionnement des services publics du développement de l'IA, il salue cette démarche. Il apporte sa contribution à cette charte qui favorise le développement éclairé de l'IA au service du public. Conscient des enjeux et des conséquences.

1/ La transparence pour un consentement éclairé des usagers

Le CoDev s'est exprimé en faveur d'une information systématique des usagers en présence d'une IA. Tous les moyens contribuant à la transparence doivent être engagés à travers la labellisation, la certification des services métropolitains (logo, signalétique...) pour prévenir l'utilisateur qu'il est en présence d'une IA. Le Codev propose que les fonctionnalités utilisant une IA soient rassemblées en un seul outil nommé et identifié.

2/ Un droit de recours en cas de traitement inéquitable

Le CoDev soutient la réflexion de la Métropole pour le déploiement d'une IA inclusive. L'usage de l'IA peut générer des erreurs, des inégalités de traitement et d'accès (illectronisme) des usagers. Le CoDev souhaite donc que soit inscrite dans la Charte la possibilité d'un droit de recours - en lien avec le Règlement général sur la protection des données -, et garantisse une égalité d'accès et de traitement aux services publics métropolitains.

3/ Réguler l'IA par l'intelligence humaine

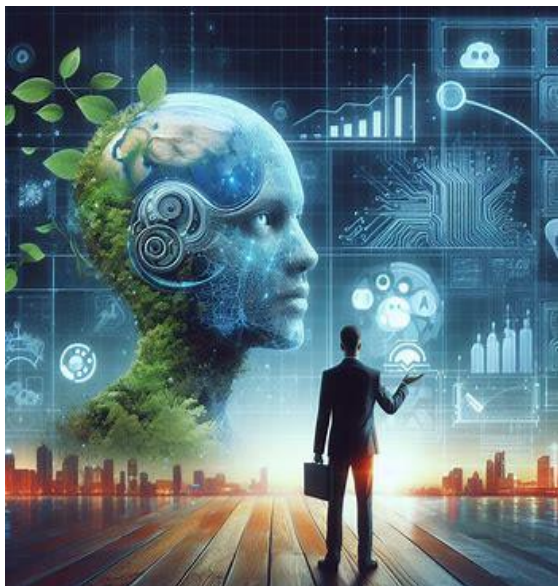
Le CoDev juge indispensable l'intervention de l'intelligence humaine pour contrôler le fonctionnement, les résultats obtenus et être attentif aux conséquences non désirées ou imprévues de l'utilisation de l'IA. Il propose la création d'un Comité des usagers, instance permanente composée de non experts, consultée en amont d'un projet. La réflexion sur sa composition, son fonctionnement et les voies de saisines pourrait associer le CoDev.



4/ Pour une IA qui préserve l'environnement

Le CoDev invite la Métropole à rechercher :

- Des solutions de mises en commun de ces technologies avec ses communes, avec les territoires voisins, voire avec les administrations locales et nationales déconcentrées ;
- Des applications utilisant l'IA afin de préserver l'environnement dans ses projets liés à la mobilité, à l'aménagement des espaces publics, au climat, aux ressources naturelles...



5/ Sécuriser les systèmes pour garantir une relation de confiance avec l'utilisateur

Le CoDev rappelle que nous n'avons pas toutes et tous la même appréhension, le même degré de confiance à priori dans les services publics numériques. Entre confiance absolue et méfiance, la Métropole doit garantir une information claire sur les moyens mis en œuvre pour sécuriser les données mais également pour réguler le fonctionnement des IA. priori dans les services publics numériques. Entre confiance absolue et méfiance, la Métropole doit garantir une information claire sur les moyens mis en œuvre pour sécuriser les données mais également pour réguler le fonctionnement des IA.

6/ Pas de recours systématique à l'IA

Une majorité du CoDev souhaite recourir à d'autres solutions que l'IA, lorsqu'elles existent. Tout projet de développement d'une IA pourrait comporter un volet comparant les bénéfices de l'IA à ceux d'autres technologies.

Il invite aussi la Métropole à la recherche d'améliorations d'outils déjà existants dans un souci de continuité d'usage ou de réduction de coûts.

III) La participation du CoDev à la réflexion

Les membres du CoDev ont participé le 21 septembre 2023 à une rencontre-échanges en format webinaire sur l'usage éthique de l'intelligence artificielle à et par la Métropole. Après une présentation de la stratégie numérique de la Métropole par les services métropolitains, ils ont pu exprimer leurs idées afin d'enrichir la charte éthique que la Métropole devait présenter au vote des élus le 12 octobre suivant.

Le président Daniel Sperling a présenté le webinaire et s'est félicité que les membres du CoDev soient ainsi associés par la direction du numérique à la rédaction de cette charte avant qu'elle ne soit présentée au vote des élus de la Métropole.

Il a ensuite donné quelques éléments de contexte pour mesurer le déploiement foudroyant de l'intelligence artificielle, *« terme qui a été prononcé pour la première fois lors d'une conférence à Dortmund en 1956 »*, à travers l'exemple de *« Microsoft qui a investi près de 10 milliards de dollars dans la start-up californienne open AI, sans se douter qu'elle allait provoquer un ouragan civilisationnel... en moins de six mois, Chat GPT comptait 200 millions d'utilisateurs dans le monde »*.



Marc Chamayou, directeur du numérique à la Métropole Aix-Marseille-Provence, a présenté le contexte dans lequel s'inscrit le sujet et a souligné à propos de la Charte éthique *« l'importance d'avoir une vision critique de la démarche. Le Codev est une instance pourvoyeuse d'idées. Nous sommes très intéressés par les retours que vous pouvez nous faire et nous nous engageons à intégrer et à prendre en compte vos propositions »*.

Cette participation a permis à la direction du numérique de recueillir et d'intégrer en grande partie les propositions des membres du CoDev. La Charte a été votée à l'unanimité des élus de la Métropole le 12 octobre 2023.

Les membres participants :

Amina ALARY, Sara BARQUIN, Michèle BARRAL, Kenza CICCIA, Mathieu CLEYMAND, Martine COETTO, Françoise COLARD, Bernard CREMONA, Jean-Louis LOMAGNO, Alain MICHEL, Fadila MIDOUM, Soledad MOLINA, Clément NICOLAS, Arlette ONFROY, Ximena OVIEDO, Sylvie PIACITELLI, Stéphanie POIDEVIN, Jean-Claude SALVATICO, Rémy VAN DEN BUSSCHE.

Les réflexions et la production de cette contribution ont été nourries par les interventions de Marc CHAMAYOU, Directeur du Numérique, et de Fabienne MARTY, Directrice Projets numériques, à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'organisation du webinaire pour « la Rencontre flash » et la rédaction de la contribution ont été supervisés par l'équipe technique de la mission du Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONTACT :

Mission Conseil de développement

web : conseil-developpement.ampmetropole.fr

mail : conseil-developpement@ampmetropole.fr

tel: 04 91 99 79 20

